Résolution présentée par la délégation de la

Namibie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Réforme du PNUD

L'Assemblée Générale,

Consciente que le PNUD a pour but d'accélérer l'achèvement des objectifs de

développement durable (ODD) en Namibie et autres pays du Monde en voie de développement de manière à ce qu'ils atteignent un niveau d'indépendance

propre à eux-mêmes,

Alarmée par le manque effectif de soutien de la part du PNUD envers les pays en voie

de développement, cela en violation de l'art.73 de la Charte des Nations Unies,

Observant que les pays sous-développés ne sont pas suffisamment guidés par les

fonctions du PNUD, malgré tous les ODD,

Résolue à encourager davantage le PNUD concernant le développement durable, en

particulier les aspects sociaux et l'autonomie des pays en voie de

développement,

Décide de réformer le PNUD;

- en prenant plus en considération l'angle social des pays, et moins leur angle

économique ;

- en encourageant les pays en développement à acquérir un niveau d'autonomie

supérieur à celui actuel.

Le texte français fait foi.